



## GESTION DE CRISE COVID-19

### **Lettre d'information du Maire / édition n°2**

Chère Gonfrevillaise, Cher Gonfrevillais,

Cette crise sanitaire sans précédent affecte fortement nos quotidiens, nous faisant craindre pour notre santé, celle de nos proches. Elle nous demande des efforts, de la compréhension, de la bienveillance, d'autant qu'elle peut durer, n'ayant actuellement aucune visibilité sur la sortie de crise.

**Alors on se serre les coudes, on s'adapte et on s'organise au mieux afin de la surmonter, car nous sommes toutes et tous liés les uns aux autres, ne serait-ce que par l'indispensable respect des consignes sanitaires et des mesures barrières.**

Sur la base des constatations quotidiennes des services municipaux et des services de police, le confinement est très largement respecté et je vous en remercie. Il ne l'est pas cependant encore totalement, et j'en appelle au sens des responsabilités de chacun, sans exception, pour respecter les protocoles. Plus les consignes seront tenues, plus nous sortirons vite de cette crise.

**Rarement dans notre histoire, une période comme celle que nous vivons aura permis de mesurer ce qui, dans notre société, est essentiel.** Se soigner, se loger, subvenir à ses besoins de première nécessité, protéger ses proches, prendre soin les uns des autres, organiser les indispensables solidarités.

Sur cette chaîne collective qui s'est mise en mouvement pour surmonter cette crise sanitaire, nous avons besoin de services publics forts, comme nous les avons toujours défendus ici dans notre ville. Des services publics qui, pourtant, ont été affaiblis régulièrement depuis plus d'une décennie dans notre pays.

Le Président et son Gouvernement, loin d'être irréprochables, en appellent désormais à l'unité et je n'en dirai donc pas plus ici. Cependant cette crise amène de nombreux questionnements sur les orientations prises depuis des années au sommet de l'Etat.

**Mais l'important aujourd'hui est de soutenir et de saluer l'engagement de toutes celles et de tous ceux qui sont mobilisés au service de tous** (et pas seulement à travers des primes exceptionnelles mais bien par des mesures durables), et ce malgré les contraintes qui pèsent sur leur propre vie, sur leur foyer. Ils mettent en lumière tout ce qui est fondamental.

En lien avec notre Député Jean-Paul Lecoq, nous intervenons quotidiennement pour améliorer tout ce qui peut l'être en cette période, et cette lettre hebdomadaire permet de vous en rendre compte, en complément des informations que nous publions chaque jour.

Respectueusement,

Le Maire,  
**Alban Bruneau**

**Nous limitons l'ouverture de nos services au strict nécessaire (administration générale, Etat-civil, Centre communal d'action sociale CCAS, propreté, sécurité, communication/information).**

Pour toute question, un numéro unique est à votre disposition : **02.35.13.18.00**

Contactez le avant de vous rendre éventuellement en mairie.

Concernant votre santé et celle de vos proches, il est important de vous conformer aux directives sanitaires. Pour toute question, **vous pouvez contacter le : 0.800.130.000**

## **Point de situation au jeudi 2 avril**

### **POINT SANITAIRE**

Nous ne disposons pas d'éléments précis de l'Agence Régionale de Santé concernant chaque commune et nous connaissons, à la marge, des situations de citoyens, agents communaux et salariés de la zone industrielle susceptibles d'être atteints. Globalement, il semble que la région havraise, comme le reste du quart ouest du pays, soit moins touchée que d'autres régions même s'il faut s'attendre à une évolution du nombre de malades dans les prochains jours. Le Groupe Hospitalier du Havre est sous tension, malheureusement comme il l'est depuis des années, mais ses capacités d'accueil de malades touchés par le Covid-19 ne sont pas atteintes. En Normandie, 535 personnes étaient hospitalisées à la date d'hier pour cause de Coronavirus.

### **CONSIGNES SANITAIRES POUR LES SALARIES EN ACTIVITE**

En réponse à plusieurs questions qui nous sont parvenues, nous rappelons ici les obligations des employeurs vis-à-vis de leurs salariés : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* », prévoit l'article L. 4121-1 du code du travail. « *Toutes les entreprises doivent s'organiser pour faciliter le travail à distance et, quand cela ne sera pas possible, elles devront adapter dès demain leur organisation pour faire respecter ces gestes barrières contre le virus, c'est-à-dire protéger leurs salariés* » Emmanuel Macron, lundi 16 mars.

### **SOLIDARITE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE LA COMMUNE**

Compte tenu des carences de l'Etat pour fournir des masques de protection aux personnels soignants des cabinets médicaux, la Ville a décidé d'approvisionner ceux de notre commune sur ses propres stocks, ainsi que leurs personnels administratifs qui n'étaient pas concernés par cette distribution.

### **SOLIDARITE AVEC LE GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE**

La Ville a également livré un stock de kits de protection au Centre Hospitalier du Havre, ainsi qu'une tente équipée, installée par des agents municipaux à la demande du SAMU à Monod, pour créer un site supplémentaire de déshabillage.

### **DESINFECTION**

Quelques communes huppées (Deauville, Cannes, Nice...) ont procédé à grands renforts médiatiques à des opérations de désinfection de leurs rues. Renseignements pris auprès des autorités sanitaires, ces opérations n'ont aucun effet pour stopper la propagation du Covid-19. A Gonfreville l'Orcher nos services en charge de la propreté urbaine et de l'hygiène des locaux municipaux restent actifs et mobilisés.

## **GESTION DES DECHETS**

Pour rappel, la Communauté Urbaine vous informe :

- les collectes de déchets ménagers en porte-à-porte et à partir des points d'apport volontaire sont assurées.
- Les collectes du tri sélectif et le service pré-collecte (livraison et réparation de bacs) demeurent mais sont perturbés.
- La collecte des biodéchets en porte-à-porte est suspendue. Les déchets de jardin doivent être stockés sur vos parcelles. La collecte des bornes textile est suspendue. Les Centres de recyclage sont fermés.

Une colonne supplémentaire pour les ordures ménagères a été installée avenue du Chemin vert, au niveau du n°16 de l'allée Olympe de Gouge.

## **ECOLE A LA MAISON**

De très nombreuses familles m'indiquent être en difficulté, ou tout simplement empêchées, pour permettre à leurs enfants de suivre les devoirs et cours délivrés de manière dématérialisée par les enseignants. Je constate ainsi que, malgré l'engagement méritant des enseignants, les inégalités se creusent, le risque de décrochage scolaire s'accroît et des parents se trouvent en souffrance, culpabilisant face à ces difficultés et craignant pour l'avenir de la scolarité de leurs enfants lors de la reprise des cours.

Au regard de ces éléments, j'ai demandé à la direction de l'Education Nationale de m'indiquer :

- Quelles mesures pour les élèves qui ne sont pas en capacité de suivre un cours, et par exemple de rendre un devoir ?
- Quelles sont les mesures correctives travaillées par vos services afin de garantir un accès égalitaire aux cours à distance pour chaque élève confiné à domicile dans cette période ?

J'attends ses réponses.

## **INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

L'instruction de la carte scolaire 2020 se poursuivant visiblement malgré le contexte actuel qui interdit aux familles de se rendre en mairie ou dans les établissements scolaires pour inscrire leurs enfants, j'ai demandé à la direction de l'Education Nationale qu'il me soit précisé clairement :

- Comment je suis informé des prévisions de carte scolaire sur ma commune ?
- Comment les parents peuvent procéder pour inscrire leur enfant dans l'une des écoles de la commune ?

Par précaution, j'invite les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans l'une de nos écoles à se faire connaître en nous contactant au 02.35.13.18.85 entre 10h et 12h ou entre 15h et 17h du lundi au vendredi, ou par messagerie à l'adresse suivante : [contact@gonfreville-l-orcher.fr](mailto:contact@gonfreville-l-orcher.fr)

## **SOLIDARITES**

Un appel téléphonique est en place trois fois par semaine pour veiller sur les personnes fragiles et isolées et mettre en place des réponses adaptées en fonction des besoins si nécessaire.

Si vous connaissez dans votre entourage des personnes fragiles et isolées, assurez-vous auprès d'elles qu'elles sont bien recensées sur le registre des personnes vulnérables tenu par la Mairie et, à défaut, signalez-nous le au 02.35.13.18.00. Vous pouvez également, si vous êtes âgé de moins de 60 ans vous porter volontaire pour intégrer la Réserve communale de sécurité civile.

### LA POSTE

En lien quotidien avec la direction de La Poste, Jean-Paul Lecoq et moi même lui avons demandé de rétablir au plus vite le bureau de notre commune. Ce sera chose faite partiellement à partir de lundi, chaque jour de la semaine entre 14h et 17h, en attendant une réouverture complète.

### ANIMATIONS

L'équipe du service Culturel et les agents de la médiathèque proposent chaque jour des jeux, des énigmes, des coups de cœur. Un concours photo est également organisé chaque semaine. Rendez-vous sur les pages Facebook de l'ECPC et de la Ville. D'autres initiatives se préparent...

Les agents municipaux apportent aussi des animations et du bien-être aux résidents de nos RPA et à l'EHPAD en ces temps de confinement où les visites ne sont plus autorisées.

### LE JOUR D'APRES

L'ensemble des services municipaux travaille, en mairie ou à distance, sur les jours d'après crise. Nous essayons notamment de préparer les activités de l'été pour qu'elles puissent se dérouler dans les conditions habituelles, si toutefois les contraintes sanitaires le permettent. Jusqu'à fin avril, toutes les manifestations et rassemblements sont annulés. Pour les mois de mai et juin nous prenons attache auprès des organisateurs pour déterminer, en fonction de la situation de la crise, ce qu'il serait envisagé de maintenir.

## Numéros utiles

Pour les questions médicales : **116 117**

Psychologues à disposition : **08.05.389.922** (numéro vert)

Numéro d'alerte par sms dédié aux victimes de violences familiales : **114**

Communauté urbaine (voiries, déchets...) : **02.35.22.25.25**

Pôle Emploi : **39 49** (Les conseillers sont disponibles par téléphone et par email via l'espace personnel des demandeurs d'emploi sur pole-emploi.fr. Ces derniers pourront y effectuer toutes leurs démarches en ligne : inscription, actualisation, changement de situation...)

Cellule de crise pour les entreprises : **02.35.52.22.00**

Permanence de Jean-Paul Lecoq, Député : **02.32.92.59.11**